

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2016

A 20 H 30

Présents : DANES Richard, BOULOUCH Jean-Denis, DORBES Jean-Luc, LABOULAIS Jean-Pierre, GISTAIN André, TRIPIER-MONDANCIN Odile, LECUSSAN Corinne, ABADIE Christophe, BARTHEROTTE Carole.

Excusés : - Mme BEZIAUD Pascale (donne pouvoir à Mme BARTHEROTTE Carole),
- Mlle ANTONIOTTI Aurélie (donne pouvoir à Mr BOULOUCH Jean-Denis),
- Mme CALLEDE Maud (donne pouvoir à Mr GISTAIN André),
- Mme RIVIERE Marie-Ange (donne pouvoir à Mr LABOULAIS Jean-Pierre),
- Mr CASTEL Alain (donne pouvoir à Mme LECUSSAN Corinne).

Absent excusé : Mr MIATTO Marc

Secrétaire de séance : BARTHEROTTE Carole

Ouverture de séance : 20 H 40

1. Approbation du dernier compte rendu

Le dernier compte rendu a été approuvé par le conseil municipal.

2. Analyse des offres pour la réhabilitation du groupe scolaire : choix des entreprises

Appel d'offre téléchargé 197 fois et 33 réponses.

Le 7 juillet 2016 a eu lieu le dépouillement.

Le 18 juillet 2016, réunion d'une première approche des appels d'offres d'où découle l'analyse.

LOT 1 : DÉMOLITION/GROS ŒUVRE : estimation 216 823 € HT ; l'entreprise retenue la mieux disante est CHAUBET pour 173 468.22 € HT ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CHAUBET.

LOT 2 : ÉTANCHÉITE : estimation 31 090 € HT ; l'entreprise retenue par la commission d'Appel d'Offre est SCET pour 17 183 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SCET.

LOT 3 : MENUISERIE EXTERIEURES EN PVC : estimation 45 200 € HT ; l'entreprise retenue par la commission d'Appel d'Offre est France B pour 27 110.08 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise France B.

LOT 4 : PLATRERIE/ISOLATION/MENUISERIES INTERIEURES : estimation 31 090 € HT ; l'entreprise retenue par la commission d'Appel d'Offre est MANFRE pour 26 396.45 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise MANFRE.

LOT 5 : ÉLECTRICITE : estimation 31 192 € HT ; L'entreprise ECBC CASSAGNE est retenue par la commission d'Appel d'Offre pour 24 281.06 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CASSAGNE.

LOT 6 : SANITAIRE/CHAUFFAGE : estimation 27 410 € HT ; l'entreprise MFC est retenue par la commission d'Appel d'Offre pour 35 052 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise MFC.

LOT 7 : REVÊTEMENT/PEINTURE : estimation 24 476.58 € HT ; l'entreprise la mieux disante est EPE pour 26 000 € HT ;

Le conseil municipal décide de retenir à l'unanimité l'entreprise EPE.

LOT 8 : CARRELAGE/FAÏENCE : estimation 12 212 € HT ; l'entreprise retenue par la commission Appel d'Offre est SP Carrelage pour 12 333.15 € HT.

Le conseil municipal décide de retenir à l'unanimité l'entreprise SP Carrelage.

LOT 9 : PANNEAUX CHAMBRE FROIDE : estimation 38 220 € HT ; l'entreprise CP INSTALL est retenue par la commission Appel d'Offre pour 37 098 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CP INSTALL.

LOT 10 : EQUIPEMENT DE CUISINE ET DE PRODUCTION FRIGORIFIQUE : estimation 47 750 € HT ; l'entreprise AVLIS est retenue par la commission Appel d'Offre pour 70 210 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise la mieux disante soit AVLIS.

L'estimation initiale était de 516 000 € HT, l'appel d'offre tombe à 449 132,20 €HT.

3. Questions diverses

Etude consommation énergie par ECO2WAT CONSEIL sur les bâtiments publics.

Séance levée à 21 H 30.